

État d'urgence pour oublier des tas d'urgences...

Appel a une réunion publique le mardi 2 février a 18h30
a la salle 3 de la Maison de la Guillotière
(27 rue Bechevelin, Lyon 7eme)
et a une manifestation le samedi 6 février 14h Place Jean Mace

Depuis le 13 novembre, le vote de l'état d'urgence et son application immédiate, puis sa prolongation par un vote quasiment unanime du congrès parlementaire, ouvre la voie à une répression de masse. Celle-ci se traduit par des perquisitions et assignations à résidence sans décision d'un juge (début janvier, il y en avait déjà plus de 3 500 !). Ces perquisitions visent principalement les personnes musulmanes ou assimilées comme telles, ainsi que des militant-e-s écologistes, syndicalistes, politiques.

A Lyon, elle s'est traduite par les interdictions de manifestations et de rassemblements, par exemple les initiatives de solidarité internationale : solidarité avec la Palestine, soutien aux migrant-e-s, solidarité avec le peuple Kurde attaqué par l'état Turc...

Le projet du gouvernement de réformer la constitution afin de rendre certains aspects de l'état d'urgence permanent fait que cette situation est partie pour durer.

La répression est systématique et quasi immédiate pour les opposant-e-s à l'état d'urgence. La manifestation parisienne visant à dénoncer l'hypocrisie des dirigeants participant à la COP21 a par exemple mené à 317 garde à vues. À Paris encore, le lendemain d'une manifestation de soutien aux migrant-e-s, 58 de ses participant-e-s étaient convoqué-e-s au commissariat.

Huit syndicalistes de chez Goodyear ont été condamnés à 9 mois de prison ferme pour s'être opposés à la fermeture de leur usine, alors que la direction avait retirée sa plainte. C'est le parquet qui a maintenu les poursuites. Cela n'était pas arrivé depuis des décennies. Les salarié-e-s d'Air France ont aussi subi les conséquences de la répression patronale pour avoir exprimé leur crainte d'une restructuration, puisque ils seront jugé-e-s en mai et encourent un licenciement. L'Etat d'urgence est un prétexte pour criminaliser le mouvement social et syndical.



Actuellement, une «trêve sociale» est exigée. Elle vise à faire taire les grèves et les revendications sociales, mais ne met un terme ni aux licenciements massifs, ni aux réformes anti-sociales.

Cette union nationale que l'on veut nous imposer n'a d'autre effet que de générer un climat nationaliste qui conduit à la stigmatisation d'une partie de la population en voulant créer un ennemi intérieur, les populations musulmanes ou considéré-es comme tel. De ce fait, cette logique nationaliste divise les travailleurs et travailleuses avec ou sans -emploi en exacerbant un climat raciste. Les migrant-e-s sont ainsi d'autant plus stigmatisé-e-s qu'ils sont soupçonné-e-s d'être des terroristes en puissance. Plus que jamais face à cette logique, nous devons exprimer notre solidarité internationaliste.

Nous sommes pour :

- La fin de l'état d'urgence
- L'annistie des inculpés du mouvement social
- L'arret immédiat des interventions militaires et politiques française a l'étranger qui créent les conditions du développement du terrorisme.

RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 2 février 18H30 Maison de la Guillotière

MANIFESTATION

**samedi 6 février
14h Place Jean Macé**

A l'appel de Alternative Libertaire, Collectif 69 Palestine, Coordination des groupes Anarchistes, Ensemble!, Jeunes Communistes Lyon, MAN, MEG, MRAP Rhône, NPA, PG, Solidaires Etudiant-es, Sud Education, UNEF, Union pour le communisme, Collectif Etudiant-es Etrangers-ères et sans-papiers, des individu-es...